

REGLEMENT DU JEU

I ORGANISATION

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé du 7 au 21 mars 2016 inclus par la SAS TOURY Fermetures immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro B 489 772 434 dont le siège social est sis 46 rue du Marechal Leclerc 28110 LUCE.

II PERSONNES AYANT DROIT DE PARTICIPER

Le jeu est ouvert à toute personne majeure demeurant dans le département d'Eure et Loir (28), à l'exclusion des membres de la société organisatrice et leurs familles jusqu'au deuxième degré.

III COMMENT PARTICIPER

Pour participer, le participant doit remplir un bulletin comprenant :

- Nom,
- Prénom,
- Adresse,
- Téléphone.
- Email

Les bulletins devront être déposés au siège social durant les heures d'ouvertures avant le 21/03/16 à 18 heures. Dans le cas contraire, ceux-ci seront considérées comme nulles.

A cet effet il est rappelé les heures d'ouvertures :

Du lundi au vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h

Le samedi : 9h -12h.

Il n'est admis qu'une seule participation par famille.

Tout bulletin raturé ou illisible sera considéré comme nul.

L'obtention du bulletin de participation se fait de deux façons :

- Soit le bulletin de participation est envoyé par la société organisatrice à sa clientèle.
- Soit le bulletin de participation peut être retiré au siège social aux heures d'ouverture par toute personne.

En tout état de cause la société organisatrice ne serait être responsable d'une mauvaise distribution postale de bulletin à sa clientèle.

IV LE PRIX

Sont mis en jeu les lots suivants :

- 1- Un portail aluminium, gamme Contemporaine, modèle Sirtaki, battant avec pose selon conditions en pièce annexée d'une valeur de 4240,46 Euros.
- 2- Un store de terrasse, modèle Banne Corfou avec pose selon conditions en pièce annexée d'une valeur de 3944,07 Euros.
- 3- Un store de terrasse, modèle Banne Balnéa avec pose selon conditions en pièce annexée d'une valeur de 3462,01 Euros.
- 4- Une porte de garage SOPRANO, refoulement plafond lisse, modèle STRADA avec pose selon conditions en pièce annexée d'une valeur de 2970 Euros.
- 5- Un moteur à bras pour portails battants AXOVIA MULTI IO CONFORT avec pose selon conditions en pièce annexée d'une valeur de 2494,72 Euros.
- 6- Un moteur de portail battant IXENGO L24V IO PACK CFT avec pose selon conditions en pièce annexée d'une valeur de 2321,64 Euros.
- 7- Un barbecue WEBER Q 2200 Station Black Line d'une valeur de 549 Euros.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation de quelque nature que ce soit, ni à la remise de son lot contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

V DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera désigné par tirage au sort sous contrôle de Maître Christophe ROQUES, Huissier de Justice associé ou de l'un de ses associés, titulaire d'un office à la résidence de CHARTRES (28) sis 3 rue Joseph Fourier, au siège social de la société organisatrice avant le 30/03/16.

VI PUBLICATION DES RESULTATS

Le gagnant sera prévenu téléphoniquement ou par mail en fonction des informations inscrites sur le bulletin.

La liste des gagnants sera disponible sur le site internet www.toury-fermetures.fr pendant un mois suivant le tirage au sort.

Du seul fait de sa participation au jeu, le gagnant autorise les organisateurs à reproduire et utiliser leurs nom, prénom et adresse dans toute opération promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné. De même, le gagnant, dans le cadre de l'événement et du

seul fait de sa participation au jeu, autorise la prise de photographies, diapositives, fixation sur supports électroniques, films, papiers, vidéogrammes ou sur tout autre support, de ses noms, prénoms, images, allocutions en intégralité ou par extrait, à les reproduire sur tout type de support, numérisé, représenté par tout mode de représentation publique, notamment télévisuel ou tous services de télécommunications, câblodistribution, sur tous réseaux notamment Internet et sur tous territoires.

VII REMISE DU LOT

La remise du lot se fera de concert avec le gagnant et aux horaires d'ouvertures du magasin en tout état de cause avant le 30/04/16.

A défaut de retrait du lot aux dates et horaires précisés ci-dessus, il sera définitivement perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ou revendication.

Pour les lots faisant l'objet d'une prestation de services (notamment la pose), celle-ci devra être effectué dans les 12 mois suivant la manifestation du gagnant. Le gagnant devra tout mettre en œuvre pour respecter ce délai et notamment être disponible pour que l'intervention de la société organisatrice.

VIII DEPOT DE REGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Le règlement est déposé à la SELARL HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES : BEAULIEU DERRUELLE FENOLI-REBELLATO ROQUES, huissiers de Justice associés, titulaire d'un office sis 3 rue Joseph Fourier 28000 Chartres.

Le règlement sera disponible tout le temps du jeu sur le site internet www.toury-fermetures.fr.

Toutefois, une copie écrite du règlement sera adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande. Cette demande devra être adressée, par courrier postal uniquement, à l'adresse suivante :

TOURY Fermetures
46 rue du Marechal Leclerc
28110 LUCE

Les frais de timbres seront remboursés au tarif lent ou "écopli" sur simple demande formulée dans le même courrier.

IX INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 06/08/04 modifiant la loi du 6 janvier 1978, dite " Informatique et Liberté ". Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification doit être adressée à TOURY Fermetures 46 rue du Marechal Leclerc 28110 LUCE.